

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2025

DÉFISCALISER LES PENSIONS ALIMENTAIRES PERÇUES ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ DES FAMILLES MONOPARENTALES - (N° 2121)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 54 (Rect)

présenté par
M. Fayssat

TITRE

Au titre, après le mot :

« perçues »,

insérer les mots :

« , les indexer sur l'inflation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe UDR est un amendement de précision.